

<b>FISHERY COUNTRY PROFILE</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/COM</b>  <b>Mars 2003</b>
<b>PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	
<b>RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	

## L'UNION DES COMORES

### APERCU DU SECTEUR

L'archipel des Comores est situé dans l'Océan Indien, au Nord du canal du Mozambique, à 350 km au Nord-Ouest de Madagascar et à 250 km de la côte du Mozambique. Sa latitude est comprise entre les parallèles 11°20' et 13°04' Sud. Il comprend quatre îles d'origine volcanique, présentant toutes des sommets élevés, très arrosées par des pluies fréquentes, et couvertes d'une végétation luxuriante.

Celles-ci sont la Grande Comore ou Ngazidja (1 148 km<sup>2</sup>), Anjouan ou Ndzuwani (424 km<sup>2</sup>), Mohéli ou Mwali (220 km<sup>2</sup>) et Mayotte ou Maoré (374 km<sup>2</sup>), cette dernière étant sous administration française.

L'Union des Comores regroupe aujourd'hui les trois îles de Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Elles représentent 427 kilomètres de côtes.

### La Grande Comore

La côte Nord est généralement basse en avant d'un plateau aux bords escarpés. A moins d'un mille de la côte, se trouvent souvent des fonds de 1 000m. La largeur du récif frangeant la côte est mal déterminée. La côte Est présente un aspect à peu près uniforme et très peu découpé. Il n'y a pas de plaine côtière. Les profondeurs près de la côte sont également très importantes. Les rades ou les baies sont rares, très petites et mal abritées. L'extrémité Sud-Est présente une côte basse et bordée par un récif mal délimité et particulièrement étendu entre Malé et Chindini. La côte Ouest est généralement très accore et rocheuse, abrupte dans sa partie Nord où se trouvent, toutefois, quelques plages de bon sable, basse entre Moroni et Salimani, et très accore à nouveau dans la partie Sud de l'île (zone Itsounzou à Ifoundihé).

## **Anjouan**

La côte Nord-Ouest de l'île présente de grandes profondeurs à peu de distance du rivage. Le récif côtier est rare et n'apparaît que peu développé vers l'Ouest (entre Foumbani et l'île de la Selle). La côte Est, haute, rocheuse et généralement accore, est frangée en de rares endroits par un récif étroit. La côte Sud-Ouest est à peu près partout bordée par des récifs qui, dans sa partie Ouest s'étendent jusqu'à un mille au large. Quelques échancrures du récif corallien abritent de bons mouillages avec des plages de sable.

## **Mohéli**

La plus petite des îles est entourée d'un récif corallien et d'une plate-forme continentale, particulièrement étendue sur la côte Sud, où se trouvent un groupe d'îlots au large de Nioumachoua. Ils sont englobés dans le Parc Marin de Mohéli inauguré le 17 octobre 2002. La côte Nord-Est présente un récif irrégulier, à courte distance de la terre et avec plusieurs échancrures. Celles-ci sont très favorables pour l'accès de la navigation à des zones de mouillage peu étendues mais suffisamment abritées. Quelques unes de ces zones se trouvent devant les rares plages de cette côte. L'extrémité Sud-Est de l'île est bordée par un récif qui porte l'îlot M'Bouzi. A partir de ce point commencent à se développer les caractéristiques prédominantes de la côte Sud, avec un rivage très découpé, une alternance de baies et promontoirs, plusieurs plages, un groupe d'îlots au large, et enfin des conditions d'abri naturel très favorables.

## **STRUCTURE ET CARACTERISTIQUE DE L'INDUSTRIE**

### **Pêche industrielle et semi-industrielle**

Elles sont inexistantes aux Comores au niveau national.

Un accord de pêche avec l'Union Européenne (un accord qui se renouvelle tous les 4 ans depuis 1988) a été conclu pour la période allant du 28 février 2001 au 27 février 2004. Des licences sont accordées à 40 senneurs congélateurs et 25 palangriers de surface, simultanément. La contrepartie financière est fixée annuellement à 350 250€ dont 140 000 € pour 4 670 tonnes de captures annuelles, et 210 250€ qui sont destinés:

- 126 000€ pour l'assistance au développement de la pêche artisanale.
- 31 600€ pour le financement de programmes scientifiques et appui institutionnel aux structures du Ministère chargé de la pêche et aux structures de surveillance des pêches.
- 52 650€ pour la participation des délégués comoriens aux réunions internationales, contribution des Comores aux organisations régionales de pêche et financement de bourses d'études, se stages de formation pratique dans le domaine des pêches.

Ces différentes actions sont décidées par le Ministère qui en informe la Commission.

La Commission Européenne présente, à la demande l'armateur, une demande de licence pour chaque navire 20 jours avant le début de la période souhaitée. Elle est délivrée par le Ministère chargé de la pêche aux Comores, est valable un an et peut être renouvelée. Le droit de licence est fixé à 25€ par tonne de thon capturé dans les eaux comoriennes, avec

un paiement anticipatif de 1 000 à 2 250€ selon le type de navire et sa taille.

Le capitaine est tenu de remplir une fiche de pêche pour chaque période de pêche dans les eaux comoriennes. Il ne peut pêcher à l'intérieur des 10 milles marins autour de chaque île ni dans un rayon de 3 milles autour des DCP.

### **Situation de l'industrie**

Pratiquement, seuls les chantiers navals de création récente existent aux Comores: en Grande Comore, deux chantiers de fabrication de canots de pêche en fibre de verre de 18 à 23 pieds, et également deux chantiers à Anjouan, avec une potentialité de production d'une soixantaine d'embarcations par an. En terme d'emplois, une vingtaine de personnes sont concernés par cette fabrication.

En amont de la pêche, seuls quelques rares fournisseurs de matériel importé (matériel de pêche et moteurs principalement) se sont établis surtout en Grande Comore. Moins d'une douzaine d'emplois ont été créés.

C'est principalement dans la commercialisation des produits de la pêche que réside la presque totalité des emplois créés. Pourtant cette commercialisation reste très traditionnelle, et la transformation est quasiment absente.

### **Pêche artisanale**

La pêche artisanale se caractérise par l'emploi de petites embarcations, de 6,3 à 7,1m., en fibre de verre, non pontées et motorisées ayant une puissance motrice n'excédant pas 25CV. Leur nombre a été estimé à 1 500.

Les techniques de pêche pratiquées sont la palangrotte et la pêche à la traîne. En général, hormis la bonne pratique des pêches traditionnelles, le niveau technique des pêcheurs est limité et relativement bas.

### **Pêche traditionnelle**

Elle se caractérise par l'emploi de pirogues à balancier non motorisées. Leur nombre a été estimé à 3 500.

La technique de pêche la plus pratiquée est la palangrotte sur les espèces démersales.

### **Facteurs déterminants**

Deux éléments conditionnent la pêche aux Comores et conduisent à une surexploitation de la frange côtière:

- Le premier est l'inexistence du plateau continental, excepté pour Mohéli, ce qui réduit la zone de pêche benthique à quelques centaines de mètres;
- Le second est le rayon d'action extrêmement limité des pirogues traditionnelles, d'abord par leur taille et ensuite par leur mode de propulsion à la pagaie.

A ces deux facteurs limitant, s'ajoute l'alternance des moussons NE et SO. La bonne période de pêche, le « kahkazi » dure de décembre à mars, pendant la saison des pluies dominée par le vent de Nord-Est. C'est le moment où les thons et gros pélagiques se concentrent près des côtes comoriennes. Le « kusi », saison sèche, subit l'influence du vent de Sud-Est rendant la mer agitée et ralentissant l'activité de pêche.

En définitive, on peut estimer que les sorties journalières ne dépassent pas en moyenne 180 jours par unité et par an pour les pirogues traditionnelles et 220 jours pour les

motorisées, en raison de cette alternance des vents et de la précarité des embarcations.

Quelques unités d'Anjouan viennent pêcher en haute saison près des îlots de Nioumachoua, à Mohéli, et de Mzambdroi, à Mayotte, mais cette pêche plus lointaine est handicapée par l'inexistence de moyens de conservation.

### **Techniques de pêches**

Les techniques de pêche pratiquées dans l'archipel sont peu sophistiquées. La pêche à la ligne à main ou palangrotte constitue la méthode la plus employée. L'hameçon appâté et entouré de petits morceaux de poisson est placé entre deux galets solidarisés par une dizaine de tours du bas de ligne. Un nœud simple, libérable d'une secousse, empêche le déroulement de l'assemblage. Sur la bobine, le fil de nylon est marqué à des intervalles réguliers. Le pêcheur connaissant par expérience la profondeur d'un endroit, déroulera la longueur exacte de ligne pour se trouver près du fond, et d'une secousse libérera l'hameçon des deux pierres.

Quelques rares filets sont utilisés à Chindini et Mitsamiouli en Grande Comore et dans la partie Ouest d'Anjouan. Ce mode de pêche, néanmoins, est proscrit par la majorité des pêcheurs dans leurs zones de pêche réservée.

La pêche à la traîne s'est développée avec la motorisation des embarcations d'une part et d'autre part suite aux projets de DCP qui ont été placés plus ou moins loin des côtes des trois îles.

La pêche de nuit à la palangrotte à l'aide de lamparo (lampe à pétrole sous pression) est employée avec succès. Pourtant cette technique est interdite par certains villages.

Dans tout l'archipel, la pêche au casier existe mais elle n'est pratiquée qu'à pied.

### **Pêche continentale**

Aucune rivière ne coule sur la Grande Comore, et une pêche très réduite de crevettes d'eau douce existe sur Anjouan et Mohéli. A cause de l'érosion, liée au déboisement pour la distillation de l'ylang-ylang, sur 50 petits cours d'eau à Anjouan, seuls dix ont de l'eau courante toute l'année.

### **Aquaculture**

Elle est inexistante.

### **Utilisation des captures**

La totalité des produits de la pêche est commercialisée localement ou auto-consommée, en frais. Il n'y a pratiquement aucune transformation si ce n'est un peu de fumage pour approvisionner les hôtels, et un peu de salage-séchage en période de fortes productions où la commercialisation en frais est saturée. En cette période, une part non négligeable de la production est altérée.

Il existe de grandes différences selon les îles, même si l'évolution de la production a permis de créer le métier de « revendeur ». En Grande Comore, ce métier est réalisé presque exclusivement par des femmes, les « watchouzi ». Le pêcheur vendra alors soit à une femme de sa famille (épouse, mère ou sœur), soit à une autre femme, généralement non originaire du village du pêcheur. A Anjouan, les pêcheurs vendent aux consommateurs une partie de leur production, mais depuis peu, avec l'augmentation de la production, sont apparus des revendeurs, hommes en forte majorité, qui ont permis un écoulement plus diversifié, vers les marchés de l'intérieur. Des pêcheurs d'embarcation motorisées (les plus grosses) vont jusqu'en Grande Comore où ils bénéficient de meilleurs prix. Ils débarquent à

Moroni, ainsi que dans le Sud de l'île. Les pêcheurs transportent eux mêmes leurs poissons à cause de la lenteur du transport maritime et du manque de réfrigération. A Mohéli, il existe aussi des revendeurs, hommes ou femmes, mais le pêcheur vend souvent directement au consommateur. Notons un réseau de grossistes qui exportent le poisson Mohélien en débarquant à Moroni (environ 1 600 tonnes en 1999), et à Anjouan (800 tonnes en 1999).

Il y a aussi une différence entre la Grande Comore où le poisson est rarement pesé dans la transaction « pêcheur-watchouzi », alors qu'il est systématiquement pesé à Anjouan et Mohéli, peut-être à cause de l'habitude de vente directe au consommateur. Notons que quelquefois, la balance est apportée par une personne qui loue son outil pour quelques poissons.

Certains villages plus éloignés ne voient les revendeurs que lorsqu'il y a pénurie de production. En période de meilleure production, les pêcheurs doivent parfois se déplacer pour vendre eux-mêmes leurs poissons.

### **Rôle économique de la pêche**

Avec en moyenne 335 habitants au km<sup>2</sup>, l'Union des Comores est un des pays à forte densité. En 1999, la population comptait 551 809 habitants dont 69% de ruraux. La population des Comores croit à un rythme annuel moyen de l'ordre de 2,7%. Cette forte augmentation de la population nécessite d'assurer au minimum un accroissement équivalent de la production agricole pour maintenir «en l'état» la situation alimentaire. Un tel défi nécessiterait une politique très volontariste et n'a pu être obtenu que dans de rares cas fondés sur une intensification massive fréquemment liée à des possibilités d'extension des superficies cultivées. La pêche a donc un rôle important pour fournir une alimentation à une population dont 33% se trouve dans une situation de «pauvreté alimentaire absolue». Ce rôle est d'autant plus important que la viande est en très grande majorité importée.

Malheureusement, le poisson reste une denrée trop chère pour la population la plus pauvre, en période de faible production (où le prix augmente), mais aussi en période de forte production par manque d'infrastructures de stockage et d'écoulement. Le poisson est ainsi écoulé presque exclusivement en frais. La filière de commercialisation est relativement récente, liée à l'introduction des moteurs sur les pirogues à partir de 1985. En effet, l'évolution de la production a permis de créer le métier de «revendeur» (voir ci-dessus).

Dans tous les cas, la filière de commercialisation est très courte, avec peu d'intermédiaires.

Le développement récent de la pêche a permis la création de nombreux emplois, que ce soit au niveau de la production, mais aussi au niveau de la commercialisation. Aujourd'hui on estime à 8 500 les emplois de pêcheurs et 24 000 les emplois indirects (chantiers navals, commercialisation, magasins de matériel, etc.).

### **PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

Il y a eu un développement important de la pêche qui est passée du stade traditionnel au stade artisanal lors des vingt dernières années. Ceci s'est traduit par une augmentation de la production et par un dérèglement du marché, principalement lors de captures importantes. Ce développement devrait se conforter dans les années futures, sous certaines conditions.

Il est primordial de responsabiliser et professionnaliser les opérateurs de la filière. La dispersion des efforts des différents opérateurs et notamment ceux des producteurs hypothèque gravement les résultats qu'ils seraient en droit d'attendre. Ces contraintes se

manifestent en matière de valorisation de l'appui-conseil, d'organisation des approvisionnements et de commercialisation. Seule une véritable **professionnalisation des différents opérateurs** (impliquant un effort substantiel en formation), la constitution de véritables organisations professionnelles, voire interprofessionnelles pouvant dans certains cas être envisagées au niveau de l'ensemble des îles et leur responsabilisation peut permettre de faire jouer ces synergies.

L'amélioration du système de commercialisation et le développement d'une petite transformation devrait permettre une meilleure adéquation de l'offre et de la demande, et ainsi d'éviter les pertes et fournir un produit à meilleur prix à la majorité de la population pauvre des îles.

## **RECHERCHE**

L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE) a comme mission:

1. La conception et l'animation des programmes de recherche adaptation (agricole, halieutique et environnementale) visant à fournir des références techniques mais aussi organisationnels et méthodologiques pour ces différents volets.
2. La consolidation, l'analyse et la publication des résultats et des expériences, la promotion de relation avec les organismes de recherche tant nationaux qu'internationaux ainsi la conception de programme de formation et de perfectionnement du personnel techniqueo d'encadrement du développement rural, de la pêche et l'environnement.
3. La promotion de technique et méthodes permettant l'accroissement de la productivité agricole, de la pêche et de la préservation de l'Environnement, la conservation, et l'amélioration des potentialités.
4. L'exécution des programmes et projets qui lui sont confié mais aussi l'évaluation et l'exécution technique des projets agricoles, halieutiques et environnementaux.

Aucune étude sur la pêche n'a jamais été faite.

## **AIDE**

Le secteur de la pêche a connu une assistance technique importante de 1981 à 1995: cinq principaux projets ont concerné le secteur: les projets japonais (3 projets JICA de 1981 à 1989), le projet Banque Africaine de Développement (BAD de 1982 à 1985), les projets FAO (1986 et 1987), les projets pêche artisanale du FED (1987 à 1993) et les projets « Assistance Thonière » financés par le FED (1988 à 1995).

Depuis 1995, pratiquement aucune aide extérieure n'a concerné le secteur de la pêche jusqu'à 2002 où a débuté un TCP de la FAO dont le but est la refonte du cadre juridique et la définition d'une stratégie opérationnelle de gestion des pêcheries (TCP/COI/2902). Le programme Crédit d'urgence pour la Relance Economique (Cure) de la Banque Mondiale (jusqu'au 31/12/2002) a parmi ces principales activités réalisées l'installation d'équipements de sécurité maritime sur chacune des trois îles.

## **PRINCIPAUX LIENS INTERNET**

1. L'adresse e-mail de la Direction Générale de la Pêche à Moroni: [dg.peche@snpt.km](mailto:dg.peche@snpt.km)
2. L'adresse e-mail de l'Ecole Nationale de la Pêche à Anjouan: [centre.peche@snpt.km](mailto:centre.peche@snpt.km)